Trente-deuxième Année. — N° 152 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 1er JUIN 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 31 MAI 1887

LE MINISTÈRE ROUVIER

Enfin, nous avons un ministère ! Le *Journal officiel* publie ce matin la liste complète, définitive, irrévocable, des nouveaux membres du gouvernement. — Le ministère Rouvier est constitué comme suit :

	MM.
Président du Conseil, finances, postes et télégraphes	ROUVIER
Intérieur	FALLIÈRES
Affaires étrangères	FLOURENS
Instruction publique, beaux-arts et cultes	SPULLER
Justice	MAZEAU
Guerre	GÉNÉRAL FERRON
Marine	BARBEY
Travaux publics	DE HÉRÉDIA
Commerce	DAUTRESME
Agriculture	BARBE

M. Eugène ETIENNE, député d'Algérie, ancien inspecteur général des chemins de fer de l'Etat, est nommé sous secrétaire d'Etat aux finances, ayant spécialement dans ses attributions le service des postes et télégraphes.

M. G. THOMSON remplace M. de La Porte, comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

⁂

Au total, dix ministres au lieu de onze. M. Rouvier supprime le ministère des postes et télégraphes.

Son idée première était même d'en supprimer deux ; M. de Hérédia avait refusé le portefeuille des travaux publics et le président du conseil était décidé à rattacher les travaux publics au commerce. Mais M. de Hérédia finissant par se décider faisait savoir à M. Rouvier qu'il était prêt à faire partie de la combinaison.

En même temps, M. Bousquet, député du Gard, renonçait à prendre le portefeuille de la justice ?

Mais M. Rouvier, résolu à poursuivre la mission dont il était chargé, ne se laissant arrêter par aucun obstacle, se mettait à la recherche d'un autre collaborateur et, à quatre heures, tous les membres du cabinet étaient réunis à l'Elysée, et M. Jules Grévy signait les décrets qui paraîtront ce matin au *Journal officiel :*

⁂

Le général Saussier, auquel on avait offert le portefeuille de la guerre, a refusé pour plusieurs raisons de faire partie de la combinaison ministérielle actuelle. Tout d'abord la loi militaire dont le général Boulanger est l'auteur, n'est pas approuvée dans son ensemble par le gouverneur militaire de Paris.

En mettant le général Saussier à la guerre il aurait donc fallu demander à la Chambre d'ajourner la discussion de cette loi. De plus, le général Saussier n'est pas partisan de l'essai de mobilisation qui devait être tenté cette année.

Le général Ferron, qui remplace le général Boulanger, est comme ce dernier, un ami de M. Clémenceau. Il s'est d'ailleurs rendu chez le directeur de la *Justice* avant de donner sa réponse au Président de la République. Il faut croire que M. Clémenceau n'a pas fait valoir de bonnes raisons à M. le général Ferron pour le dissuader d'accepter le portefeuille de la guerre.

LES NOUVEAUX MINISTRES

M. Rouvier

M. Maurice Rouvier appartient au Parlement depuis 1871, à maintes reprises ont a fait son portrait et il n'est pas nécessaire aujourd'hui d'entrer dans de longs détails sur la personnalité du nouveau président du Conseil.

M. Rouvier a quarante-cinq ans il est né le 17 avril 1842. Elève des Frères des Ecoles Chrétiennes, il était employé de commerce à Marseille quand on en fit un député.

Pendant la première partie de sa vie politique, il a siégé à l'extrême-gauche, puis il s'est calmé et a presque complètement abandonné les discussions irritantes pour se livrer à l'étude des questions financières, commerciales et industrielles.

Député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée nationale en 1871, il a successivement été réélu en 1876, en 1877 et 1881. Il fit partie du grand ministère avec le portefeuille du commerce et des colonies, qu'il reprit quelques années plus tard dans le cabinet Ferry.

Aux dernières élections, M. Rouvier ne fut pas réélu à Marseille, mais le département des Alpes-Maritimes l'envoya siéger à la Chambre.

Président des deux dernières commissions du budget, M. Rouvier a été, dans la crise qu'il vient de dénouer, un des principaux personnages. Il arriva au pouvoir, décidé à mettre en pratique les idées budgétaires qu'il n'a cessé de préconiser.

Le général de division Ferron

Le général Ferron est un officier très laborieux, très instruit, qui commande la 13e division d'infanterie, à Chaumont (7e corps). Ce poste de confiance indique en quelle estime le tient l'opinion militaire.

Il est âgé de cinquante-sept ans, il sort de l'Ecole polytechnique et à fait sa carrière dans l'armée du génie. Lors de la guerre de 1870, il venait d'être nommé chef de bataillon.

Il a été l'un des sous-chefs d'état-major général du ministre avec MM. les généraux Thibaudin et Campenon ; on en disait beaucoup de bien et il a laissé d'excellents souvenirs. Il doit parler avec facilité, car il fut désigné à cette époque pour faire partie du Conseil d'Etat, et l'on sait que celui des deux sous-chefs qui reçoit cette mission est toujours un parleur de discussion claire.

Il appartient d'ailleurs à cette petite pléïade d'hommes de guerre déjà officiers supérieurs pendant la campagne 1870-1871, ayant pu se rendre compte de ce qui avait manqué alors à la France pour rester égale à son passé militaire. Ces officiers-là travaillent depuis avec ferveur et en silence à la rénovation de notre armée.

Le fait pour ce polytechnicien d'avoir pris courageusement le commandement d'une division d'infanterie est le plus bel éloge qu'on puisse faire du général Ferron. Qui n'a pas manié de l'infanterie, qui ne sait ce que c'est que l'administration, l'instruction d'une division d'infanterie est un officier incomplet et probablement incapable de connaître les besoins et les forces de l'armée,

Nos meilleurs ministres de la guerre ont été des fantassins d'origine, ou bien ils avaient commandé des masses d'infanterie ; nos meilleurs officiers-généraux sortent de cette arme où sont venus s'y retremper aux sources fécondes du vrai savoir militaire.

En un mot, le général Ferron est un homme qui fait plus de besogne que de bruit. Cela nous changera.

M. Faillières

Il est né en 1841.

Il est célèbre dans le monde parlementaire par l'accident qui lui survint au milieu du discours qu'il prononça, en 1883, comme président du conseil, en faveur de l'expulsion des princes. Certains actes ne portent pas bonheur à ceux qui les accomplissent ! M. Fallières, on s'en souvient, était à tribune de la Chambre, quand on le vit tout à coup pâlir, portant la main à son front et s'écrier : « Je crois qu'il pleut. » Et il n'avait pas de parapluie !

Après cet accident, qui le tint éloigné quelque temps de la scène politique, nous retrouvons M. Fallières ministre de l'instruction publique du cabinet Ferry.

La candidature de M. Fallières fut opposée, sans succès, à celle de M. Floquet, pour la présidence de la Chambre en 1885.

Il est de Nérac, le pays des terrines et des truffes.

M. Spuller

Un excellent homme qui doit être ravi d'être enfin ministre ! Personne encore ne lui avait offert de portefeuille et M. Rouvier a comblé de joie notre confrère. Car M. Spuller est journaliste en même temps avocat.

Au 4 septembre, il suivit la fortune de Gambetta, dont il fut toujours l'ami dévoué. M. Spuller un des fondateurs de la *République Française*, dont il est resté le collaborateur, entra à la Chambre en 1876 comme député de Paris, réélu en 1877 et en 1881, il fit partie du grand ministère en qualité de sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Deux actes à signaler dans sa vie politique : il a été rapporteur du projet de loi restituant à l'Etat la collation des grades universitaires et il a soutenu, en 1883, la nécessité pour la France de conserver une ambassade auprès du Pape.

Non réélu à Paris aux dernières élections, M. Spuller fut nommé député du département de la Côte-d'Or, où il est né en 1835.

M. Dautresme

On aurait pu — pendant qu'on y était — rattacher les beaux-arts au commerce et confier le tout à M. Dautresmes. En effet, le nouveau ministre est à la fois ingénieur, sorti de l'Ecole polytechnique, commerçant et... compositeur de musique. Il est né à Elbœuf en 1826, et il appartient à la Chambre, où il compte de nombreux amis, depuis 1876.

M. Dautresme a fait ses débuts ministériels dans le cabinet Brisson, il a précédé M. Lockroy auquel il succède aujourd'hui.

M. Barbe

Il s'appelle François-Paul et est né à Nancy, en 1836. Ancien officier d'artillerie, ingénieur, il ne fait partie de la Chambre que depuis 1885. — C'est au département de Seine-et-Oise que nous devons ce radical qui, en dehors du Parlement, se livre à la fabrication de la dynamite.

De nature silencieuse et calme, il n'a pas encore pris la parole en séance. Peut-être le ministre sera-t-il plus loquace que le député.

M. Barbey

Après M. Barbe, M. Barbey. Le nouveau ministre civil de la marine a cependant fait partie du *bâtiment*. Il fut dans son jeune âge lieutenant de vaisseau. Il donna sa démission et devint grand manufacturier à Mazamet. Elu sénateur du Tarn en 1882, il représente un département qui, détail particulier, a donné de nombreux officiers à notre marine.

De Hérédia

M. Severiano de Hérédia est né à la Havane et naturalisé Français après les événements de 1870. Il a débuté dans la vie publique comme conseiller municipal de Paris ; député depuis 1881, il a peu parlé, mais c'est un travailleur infatigable, un débrouillard en matière d'affaires et d'économie politique.

Au physique, un homme de cinquante ans qui paraît plus jeune que son âge ; teint plus qu'olivâtre ; tenue et façons de gentleman.

A eu de grands succès scolaires, et fut vers sa vingtième année un poète charmant.

M. de Hérédia est marié et père d'une jeune fille Son fils s'est noyé, il y a quelques années, sur la plage de Trouville.

M. Mazeau

Conseiller à la cour de cassation et sénateur de la Côte-d'Or. Le nouveau garde des sceaux a siégé en 1871 à l'Assemblée et il est entré en 1871 au Sénat.

Il appartient à la gauche républicaine, où il passe pour un jurisconsulte distingué.

Au physique, il ressemble à M. Dauphin.

M. Flourens

Le seul débris du ministère défunt. Son maintien aux affaires étrangères a une signification qui n'échappera à personne. Il reste au pouvoir et le général Boulanger le quitte.

M. Flourens a fait bonne figure au quai d'Orsay et M. Rouvier a sagement agi en le conservant parmi ses collaborateurs.

UN ORDRE DU JOUR A L'ARMÉE

Avant de quitter le ministère de la guerre, le général Boulanger a adressé à l'armée l'ordre du jour suivant :

» Paris, 30 mai 1887.

» ORDRE A LARMÉE

» Officiers, sous-officiers et soldats !

» Le cabinet dont je faisais partie ayant donné sa démission, M. le Président de la République a confié à d'autres mains le portefeuille de la guerre.

» En quittant le commandement de l'armée, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont secondé dans la tâche patriotique de mettre nos moyens de défense à la hauteur de toutes les épreuves.

» Vous serez sous les ordres de mon successeur ce que vous avez été sous les miens : dévoués à vos devoirs professionnels et fidèles aux lois constitutionnelles dont le respect doit, dans nos cœurs, dominer tous les autres sentiments.

» Je serai le premier à vous donner l'exemple de cette double discipline militaire et républicaine.

» Général BOULANGER. »

Le général Boulanger fait son devoir et il serait ridicule de l'en féliciter, mais il tient à le faire d'une manière excentrique. Les ministres de la guerre n'ont pas l'habitude de « parler sous les armes ». Nous ne voyons pas pourquoi l'ex-ministre a voulu modifier cette usage.

LA SÉANCE D'AUJOURD'HUI

Les nouveaux ministres se réuniront ce matin à l'Elysée et arrêteront les termes de la déclaration qui sera lue à la Chambre et au Sénat par M. Rouvier.

La déclaration sera sans doute très courte.

On a annoncé, depuis huit jours, que le ministère — quel qu'il soit — sera accueilli par une interpellation ; si elle se produit, il est douteux qu'elle ait pour conséquence la chute du cabinet, qu'on voudra au moins voir à l'œuvre avant de le juger.

LA PRESSE

Voici les appréciations des principaux journaux parisiens sur le nouveau cabinet :

La *République française :*

Si nous avions le moindre goût pour les récriminations, — j'entendrai si nous étions totalement dépourvu de sens politique, — nous pourrions esquisser ici un édifiant parallèle entre la solide et vaillante attitude de nos amis depuis la chute du cabinet Goblet et la piteuse conduite de quelques autres.

Nous ne le ferons pas : l'histoire le fera. A cette heure où la constitution d'un ministère de concentration des forces républicaines met fin à une anarchie parlementaire grosse de périls, — à cette heure où l'officier sur le nom duquel s'est produit le 22 mai, une manifestation illégale est remplacé à la tête de l'armée française par un soldat digne de toute confiance, — nous ne voulons adresser à tous les républicains qu'un appel à l'union et à la concorde patriotique. Pendant très longtemps — pendant près d'un mois ! — le parti républicain a été divisé sur le nom d'un seul homme : il est temps que nous nous occupions d'autre chose.

La *Justice* : C'est honteux. Le coup est fait.

Quand nous poursuivions l'exécution du programme républicain et des promesses gouvernementales, on nous disait : « Prenez garde, derrière vos revendications, justes en elles-mêmes, il y a une intrigue. »

Le cabinet actuel, c'est cette intrigue. Voilà tout ce qu'on a recueilli du dernier scrutin.

D'un côté, ce qui était en lumière, ce qui honnêtement se présentait au vote : la politique d'économies et de réformes.

D'un autre côté, le vieux projet de coalition entre la réaction monarchiste et le modérantisme républicain abrité, pour cette fois, sous le prétexte d'un nom propre, plein, au fond, de convoitises et de regrets.

Il ne reste plus que cela. C'est un défi.

L'*Intransigeant :* Beaucoup de républicains s'étonnent à tort que M. Rouvier, si audacieux qu'il soit, ait consenti à accepter la direction d'un cabinet qui ne peut vivre qu'en s'appuyant sur le concours des droites. Le nouveau président du conseil, s'il s'est fait élire comme opportuniste dans les Alpes-Maritimes, n'en est pas moins, depuis son mariage, bonapartiste par sa femme. En effet, les papiers des Tuileries ont révélé que celle qui devait être plus tard Mme Rouvier touchait, pour des services non spécifiés, cinq cents francs par mois sur la cassette particulière de l'empereur. Il est donc impossible que ce ménage n'ait pas conservé d'excellentes relations dans le monde des anciens serviteurs de l'empire.

Ces souvenirs — déjà presque historiques — ne peuvent manquer de donner un éclat tout spécial aux réceptions officielles de M. le président du conseil. On pourrait y inviter l'excellent Zafiropoulo, qui taillerait une banque sur le coup de minuit.

Le *Figaro* : Nous avons un ministère Rouvier, et jamais combinaison ministérielle n'entra en ménage avec la Chambre sous des auspices moins favorables.

Il constate, cela est clair, une sorte de temps d'arrêt dans la marche en avant qui caractérise notre politique depuis la présidence de M. Grévy.

Par malheur, cet en avant nous menait non à un sommet, comme l'espéraient jadis les rêveurs républicains, mais à un abîme où peuvent sombrer la fortune et l'honneur de la France.

La tentative des nouveaux collaborateurs de M. Grévy est donc louable, encore qu'elle eût dû succéder à la défaite d'un ministère Clémenceau et à l'impuissance dûment constatée de son parti, pour être bien comprise et soutenue par tout ce qui n'est pas républicain d'extrême gauche.

Le ministre fera une déclaration qui sera « froidement accueillie » ses premiers actes seront discutés, et l'on annoncera tous les matins sa chute imminente ; il en a été ainsi du ministre Goblet, qui pourtant a duré ses sept mois.

Le *Gaulois :*

Le nouveau cabinet, n'ayant plus parmi ses membres M. Lockroy, dégagé par conséquent de tout antécédent dans la question de l'Exposition, aura beau jeu pour dire là-dessus la vérité au public et sauver l'Exposition en l'ajournant.

Le Moniteur Universel : Si encore, en tenant le ministère n° 29, on pouvait dire : c'est le bon et nous le garderons longtemps, on en prendrait son parti en brave, car on oublie vite chez nous.

Mais ce n'est pas de cette couleur qu'il retourne à cette heure. Le cabinet Rouvier n'a rien qui le distingue de ses devanciers, au point de vue de la durée probable. Il a même contre lui des tares assez sérieuses et des causes d'infirmité précoce assez inquiétantes. Ces ministres souffreteux se dressent au milieu du parti républicain exaspéré par ses propres dissensions, comme des naufragés sur un radeau qui ne pourraient subsister qu'en jetant leurs compagnons à la mer.

C'est le ministère de la Méduse au milieu d'un équipage mutiné.

LA DROITE & LE NOUVEAU MINISTÈRE

M. Paul de Cassagnac publie dans son journal, l'*Autorité* un article qui est une véritable déclaration :

« Les noms qui figurent sur la liste ministérielle et qu'on verra probablement, ce matin même, au *Journal officiel*, indiquent nettement une détente considérable au point de vue de la politique intérieure et rassurant sur les dangers de l'extérieur.

» M. Boulanger étant exclu de la combinaison, l'Allemagne n'a plus de prétextes pour ameuter contre la France les vieilles haines nationales, et nous pouvons considérer la guerre comme une éventualité désormais indéfiniment reculée.

» Il y aura de ce côté-là, nous en sommes convaincu, un véritable soulagement dans l'opinion publique.

» Cela ne nous empêchera pas au contraire, de nous préparer, de faire tout ce qui sera nécessaire afin d'être à la hauteur des circonstances, et si l'Allemagne, ce que nous ne pensons pas d'ailleurs, persistait à nous chercher quand même une injuste querelle, nous n'aurions plus à rendre la République responsable au même degré de ce malheur, et il serait par conséquent facile de trouver dans l'unité morale et patriotique du pays, une force assez puissante pour résister convenablement à l'agression.

» C'est un point important, le plus important de tous, et il nous plaît d'avoir en moins cette inquiétude capitale.

» Les nouveaux ministres appartiennent à la nuance modérée du parti républicain.

» Les extravagances des radicaux les ont forcément repoussés vers l'idée d'une conciliation possible, d'une entente honorable sur les différentes questions qui touchent à la vie nationale.

» Ils ne nous trouveront pas hostiles à leur œuvre si, comme nous l'espérons, c'est une œuvre d'apaisement et de réformes.

» Nous n'entendons pas plus les faire prisonniers que nous n'entendons être emprisonnés par eux.

» Nous les accueillons avec la légitime méfiance que tout cabinet républicain, d'après l'expérience du passé, doit naturellement nous inspirer.

» Mais il n'y aura pas chez nous de parti pris et notre résistance ne commencerait que sur des actes encore à commettre.

» Nous lui ouvrons un large crédit, que nous ne fermerons que si nous nous voyons volés.

« Ce n'est donc pas une alliance que nous consentons, ce ne sont pas des engagements que nous exigeons.

» Il sera libre vis-à-vis de nous comme nous serons libres vis-à-vis de lui.

» Seulement, nous croyons obéir au vœu des populations qui nous ont donné mandat de les représenter au Parlement, en ne précipitant pas les crises ministérielles les unes sur les autres, et en n'ajoutant pas aux souffrances matérielles du pays, que personne ne songe plus à nier, toutes les angoisses d'une situation pleine de dangers inconnus, sans parler de ceux que l'on connaît.

» Combattre immédiatement le nouveau ministère et sans qu'il nous en ait donné des motifs suffisants, sérieux, c'est verser la France dans le radicalisme, dans la révolution démagogique ; c'est l'entamer par les discordes civiles, en attendant qu'elle soit achevée par les bataillons allemands.

» Nous n'avons pas été élus pour cela.

» Et nous serions inexcusables aux yeux des électeurs si nous nous opposions avec entêtement, avec aveuglement, aux apparences d'un retour sérieux vers le bon sens, vers la sagesse, vers la justice.

» Nous n'avons attaqué la République, on le sait, que parce qu'elle a poursuivi, persécuté, tenté de détruire et tout ce que nous aimons et tout ce que nous respectons.

» Si le nouveau cabinet marquait un arrêt véritable dans cette voie détestable, nous aurions le devoir de lui en savoir gré.

» Car il ne faut pas se le dissimuler, c'est le dernier ministère, derrière lui la dissolution apparaît inévitable.

» Or, loin de la craindre, nous la souhaitons ; mais que nos amis ne s'y trompent pas, la dissolution ne nous sera profitable que si nous ne l'avons pas amenée par notre intransigeance.

» La France a horreur des procédés révolutionnaires, et elle ne les pardonnerait pas plus à la droite qu'à la gauche.

» Que si nous prouvons par nos actes, après l'avoir formulé dans nos déclarations officielles, que nous n'avons pas fait d'opposition systématique, que nous n'avons pas repoussé les avances honorables qu'on aura pu nous faire, que nous n'avons pas détruit pour le plaisir de détruire, et employé notre force numérique à une obstruction quand même, que nous ne sommes pas, en un mot, des farceurs qui disent une chose et en font une autre, nous sommes assurés de trouver, dans le suffrage universel, la récompense de nos efforts patriotiques, car nous aurons fait tout ce que nous aurons pu pour maintenir la paix, pour éviter la banqueroute, pour faciliter le désarmement des haines qui déchirent la France et l'affaiblissent en face de l'étranger menaçant.

» C'est à nous que l'on doit déjà, et en grande partie, d'avoir évité la guerre, de sentir le besoin pressant des économies.

» Un pareil terrain électorale est inexpugnable.

» Et si, en plus, nous témoignons de notre bonne volonté à l'endroit d'un gouvernement qui n'est pas le nôtre, c'est vrai, mais qui nous conviendrait sincèrement à participer au relèvement de la fortune du pays, nous nous ferons dans l'opinion publique une situation magnifique et dominante, qui forcera l'estime, commandera la confiance et nous rendrait dignes de diriger, le cas échéant, les destinées de la France.

» Une telle politique est la seule habile, parce qu'elle est la seule honnête, et ce serait méconnaître les députés conservateurs que de douter un seul instant de leur résolution à la suivre. »

L'ÉLECTRICITÉ PARTOUT !..

ET D'OFFICE !....

C'est le titre d'un article du *Figaro* :

« On a déjà recommencé à discuter les moyens de prévenir des catastrophes semblables à celle de l'Opéra-Comique. L'antienne est connue ; elle durera huit jours et l'on n'y pensera plus. Sans vouloir décourager les écrivains qui préconisent telle ouverture de portes, telle fermeture de rideau en fer, nous croyons qu'il est du devoir de tout homme sensé de crier au préfet de police : « Commencez par imposer à » tous les théâtres l'établissement de l'éclairage » électrique dans le délai d'un an, sous peine de fer» meture ! C'est votre premier devoir, et si vous man« quez à celui-là, vous ne méritez plus la confiance » de la population parisienne ! »

» Avec la lumière électrique à incandescence, telle qu'on peut la voir fonctionner aujourd'hui à l'Opéra, au cirque Oller, au Palais-Royal, il n'y a plus de danger d'incendie, — où le danger est infiniment petit. Avec la lumière électrique à incandescence, plus de flammes, plus de flammèches, plus de conduites à couper, plus de ces menaces perpétuelles qui effraient les gens les plus sérieux quand ils entrent dans un théâtre éclairé au gaz. L'Opéra-comique allait signer son contrat avec une Compagnie électrique, l'a-t-on dit ?

» Donc, aucun délai, aucun prétexte pour ajourner une mesure qui s'impose. Il serait puéril d'insister sur les avantages de la lumière électrique, qui détrône le gaz partout à l'étranger. Parce que M. Bertrand l'a prise aux Variétés il y a dix ans et qu'il l'a supprimée ensuite, ce n'est pas une raison pour dire : ça ne marche pas.

» Depuis dix ans ça marche très bien, et plus nous allons, plus ça marche. Nier cela serait stupide.

» Il n'y a qu'une objection : l'argent.

« D'accord.

» Pour les théâtres subventionnés, l'objection n'existe plus. L'Etat subventionne ; il est le maître, il n'a qu'à imposer l'électricité au directeur de son choix, en lui fournissant par un virement les moyens financiers d'établir son éclairage. Même observation pour les deux théâtres qui appartiennent à la ville : le Châtelet et le Théâtre de Paris.

» Mais dans les théâtres non subventionnés ? Moi Deslandes, moi Brasseur, moi Rochard, directeur, privé d'une Société privée, vous n'avez aucunement le droit de me charger, vous préfet de police, de frais d'établissement qui feront dans ma caisse un trou énorme. Sur quelle loi inique vous appuieriez-vous pour me forcer à dépenser une centaine de mille francs, je suppose (et même moins), pour établir dans mon théâtre l'éclairage électrique ?

» Ce raisonnement serait tenu par tous les directeurs de Paris contre un ukase policier, et il triompherait de tous les ukases, devant le plus humble des juges de paix.

» Mais nous ne voulons pas aborder la question par ce côté inabordable.

» Il faut de l'argent pour établir la lumière électrique dans les théâtres de Paris, n'est-ce pas ? Qu'on en trouve et qu'on donne aux directeurs une somme suffisante pour assurer la sécurité de leurs spectateurs. On ? Qui *on* ? L'Etat, la ville, les compagnies d'assurances, l'assistance publique, qui vous voudrez mais le million que cet établissement doit coûter pour une première catégorie de théâtres doit être trouvé sans délai. C'est affaire aux gens en place à déterminer où et comment la ville de Paris se procurera cet argent. Le Parisien, qui ne peut consentir à risquer tous les soirs de griller dans un théâtre éclairé au gaz, doit exiger de son Conseil municipal que tous ses théâtres soient pourvus de la lumière électrique.

» Croyez-vous que les directeurs ne seront pas les premiers à faire un sacrifice pour arriver à l'entente ? Croyez-vous que le public ne se prêterait pas à des combinaisons diverses pour compléter le chiffre qui est nécessaire ?

» Les Chambres ont voté 200,000 fr. pour les familles de ceux qui sont morts. Elles ont maintenant à voter un million pour préserver les vivants.

» Si on n'obtient pas d'ici trois mois cette chose si simple, c'est à désespérer de l'administration de ce malheureux pays, où la routine et la forme étranglent tout.

» L'électricité partout ! Et d'office ? Voilà le thème que la presse devrait développer sans trêve ni merci jusqu'à ce qu'elle ait obtenu gain de cause.

» Toute la population et tous les directeurs de théâtre seront avec elle.

» Qu'elle entame donc la campagne sans merci ! »

» Pierre GIFFARD. »

Et, pour les théâtres de province, n'y a-t-il rien à faire ?

Le Conseil municipal de Roubaix, qui donne des subventions à l'Hippodrome et au Théâtre Deschamps, n'introduira-t-il pas, dans le cahier des charges, une clause additionnelle, prescrivant

---

BOURSE DE PARIS

du mardi 31 mai

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours préced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 22	3 0/0	81 50	81 55	81 62
83 75	3 0/0 amortissable	84 35	84 33	84 30
108 35	4 1/2 1883	108 50	108 50	108 60
57 1/16	3 0/0 Portugais	57 3/16	.. ..	57 3/16
98 85	Italien 5 0/0	99 10	99 12	99 22
66 5/8	Extérieure 4 0/0	66 13/16	66 3/4	67 .[.
82 7/16	Hongrois 4 0/0	82 9/16	.. ..	82 9/16
376 25	Egypte 6 0/0	376 25	377 ..	376 25
14 57	Turc 4 0/0	14 50	14 97	14 87
514 ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	507 ..
100 50	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	100 50
521 ..	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	527 50
	Sociétés de Crédit			
... ..	Banque de France	... ..	4100 ..	... ..
456 25	Banque d'Escompte	458 75	... ..	458 75
718 75	B. Paris et d. Pays-Bas	720 ..	720 ..	720 ..
400 ..	Banque Parisienne	... ..	... ..	... ..
1368 75	Crédit Foncier	1373 75	1375 ..	1375 ..
... ..	Crédit Mobilier	... ..	278 75	... ..
550 ..	Crédit Lyonnais	... ..	551 25	548 75
455 .	Société générale	... ..	... ..	455 ..
462 50	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	... ..	462 50	463 75
512 50	Banque Ottomane	514 ..	514 .	512 50
. ..	Créd. Mobilier Espagn.	.. ..	... ..	.. ..
	Chem. de f. Franc.			
1525 ..	Nord act.	1525 ..	1528 ..	1530 ..
1222 50	Paris-Lyon-Médit. »	.... ..	1225 ..	1225 ..
772 50	Est »	.... ..	775 ..	772 50
860 .	Ouest »	... ..	... ..	857 50
1290 ..	Orléans »	.... ..	1295 ..	1285 ..
1157 50	Midi »	.... ..	.... ..	1156 25
	Chem. de f. Etrang.			
452 25	Autrichiens	453 75	453 75	453 75
171 25	Lombards	171 25	171 25	172 50
301 25	Saragosse	... ..	302 50	302 50
	Sociétés diverses			
2023 75	Suez	2030 ..	2032 ..	2028 75
1340 ..	Gaz Parisien	1340 ..	... ..	1335 ..
682 50	Voitures	.... ..	.... ..	685 ..
.... ..	Omnibus	.... ..	.... ..	1130 ..
227 50	Rio-Tinto	230 ..	232 50	277 50
403 75	Panama	402 50	.. ..	403 75
	Obligat. Foncières			
514 25	Foncières 500 4 0/0	... ..	... .	514 ..
102 ..	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	103 ..
380 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	380 ..
512 ..	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	512 50
475 25	» commun. 3 0/0	... ..	... ..	477 50
377 50	» 1877 3 0/0	... ..	... .	378 75
477 50	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	478 ..
477 50	1879 3 0/0	... ..	.. ..	475 50
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
401 75	Nord	... ..	401 ..	401 50
383 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	384 50
385 .	Est 3 0/0	... ..	385 50	386 ..
352 75	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	391 ..
393 ..	Orléans	... ..	393 50	393 50
391 ..	Midi 3 0/0	... ..	. . ..	391 75
... ..	Nord-Est	... ..	370 ..	... ..
625 ..	Bône-Guelma	... ..	... ..	625 ..
	Obligat. des Villes			
523 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	529 50
523 ..	— 1865	... ..	... ..	523 .
404 50	— 1869	... ..	... .	407 50
395 ..	— 1871	.. ..	. . ..	396 .
512 ..	— 1875	... ..	. . .	512 50
512 50	— 1876	... ..	. . .	512 50
352 25	Marseille	... ..	. . . .	362 50
102 25	Bordeaux	... ..	... ..	102 50
98 ..	Lyon	... ..	.. ..	98 ..
114 ..	Lille	... ..	... ..	105 ..
46 50	Roubaix-Tourcoing	... ..	.. ..	47 ..
	Obligations div.			
262 50	Départem. de la Seine.	... ..	... ..	262 50
. ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	.. ..
... ..	Suez	... ..	... ..	.. ..
417 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	417 ..

BOURSE DE LILLE

du mardi 31 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	104 50	104 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	113 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... ..	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	. .	505 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	400 ..	400 ..
Armentières	.. ..	478 ..
Armentières 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	48 25
Tourcoing 1878	... ..	497 25
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	104 50
Département du Nord	... ..	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	... .	647 50
— » act. nouv.)	... ..	538 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	180 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	280 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	380 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.. ..	418 50
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.... ..	1050 .
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1780 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	....	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	....	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	....	300 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	....	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	....	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	... ..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie)	....	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	....	2065 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	....	500 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3225 ..
Denain et Anzin	... ..	205 .
Obligations Nord	.. .	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	... ..	415 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	....	7930 ..
Anzin 100e de denier	.. ..	2120 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	....	1300 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	....	8500 ..
Bully-Grenay le 6e	.. ..	1353 75
Carvin	....	1170 ..
Courcelles-lez-Lens	....	150 ..
Courrières	....	23050 ..
Campagnac	....	450 ..
Douchy	....	1950 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	.. ..	62 50
Dourges	....	4300 ..
Escarpelle (Nord)	....	3956 25
Epinac	....	795 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	760 ..
Lens	....	18300 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	....	3960 ..
Lys supérieure	....	... ..
Meurchin	....	1925 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	16000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	....	100 ..
Sincey-le-Rouvray	....	35 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	62 50
Vicoigne et Nœux	14990	15065 ..
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	.... ..	1305 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. .. ..	... ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	510 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	371 25
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé.	....	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 31 Mai 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 15 .[.	3 0/0	81 32 1/2
83 70 [.	3 0/0 amortissable	84 25 .[.
103 50 .[.	4 1/2 0/0	103 40 .[.
108 30 [.	4 1/2 0/0 1883	108 55 .[.

DERNIERE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 31 mai, 1 h. 40 s. — Les ministres ont arrêté ce matin le texte de leur déclaration qui n'est pas longue. Dans un second Conseil, ils l'ont soumise à M. Grévy.

La journée promet d'être aussi chaude en fait de discussion que de température. On procède à des pointages, et si le cabinet a 3 ou quatre voix de majorite dans le parti de gauche, ce sera tout, et on en doute.

Paris, 31 mai, 1 h. 50 s. — Dans les couloirs, M. Clémenceau dément que le général Ferron ait accepté le pouvoir sur ses conseils. Il dit qu'au contraire, avant l'acceptation du général, il a vu ce dernier et l'a dissuadé d'entrer dans le Cabinet Rouvier.

2 heures soir. — L'extrême-gauche, à l'unanimité, a décidé d'interpeller le Cabinet. M. Millerand a été chargé de ce soin.

Aux abords du Palais-Bourbon, il y a un assez grand nombre de curieux. Ils sont maintenus par la police. On ne signale aucun incident.

Paris, 2 h. 10. — On assure que, dans leur interpellation, les radicaux déposeront un ordre de jour portant le service à trois ans et l'obligation militaire pour les séminaristes.

Dans ce cas, la droite serait obligée de voter contre cet ordre du jour et, alors, ce serait peut-être le renversement du ministère.

Les amis de M. Rouvier disent qu'il ne se contenterait pas d'une majorité avec la droite.

M. Boulanger n'ira pas ce soir à la fête de l'Opéra.

Paris, 2 h. 20. — Les bureaux des groupes de la droite se sont réunis ce matin ; une autre réunion. est tenue actuellement. La délibération est secrète

Paris, 3 h. 30 s. — La gauche radicale a décidé également d'interpeller le nouveau cabinet sur sa declaration.

M. Mortillet a proposé un ordre du jour de blâme contre M. de Hérédia, le membre de ce groupe qui a accepté le portefeuille. La proposition n'a pas été adoptée.

LA DÉCLARATION DU CABINET

Paris, 2 h. 52 s. — La déclaration lue par M. Rouvier à la chambre porte que les nouveaux ministre ont été appelés, par confiance, auprès de M. le Président de la République pour prendre la direction des affaires en un moment difficile. Elle continue ainsi :

« Nous considérons, comme un devoir, de nous présenter devant vous avec un programme aussi déterminé que possible.

» Nous avons la ferme résolution d'aborder immédiatement les réformes à l'occasion desquelles la dernière crise a éclaté et qui sont une raison d'être du cabinet actuel.

» En première ligne vient la réforme budgétaire : elle doit avoir, pour base principale, le système de sérieuses économies et la simplication des services administratifs.

» Résolus à faire rendre aux impôts existants tout ce qu'ils doivent doner, nous nous appliquerons à fortifier l'autorité des agents de perception et à réprimer énergiquement les fraudes. Les proportions de dépenses pour l'exercice 1888 seront ramenées à un chiffre inférieur, nous l'espérons, à celui des dépenses votées en 1887.

» En aucun cas, nous ne le dépasserons.

» La discussion du projet de loi organique du régime militaire est inscrite à l'ordre du jour de la Chambre.

» Le gouvernement est prêt à y prendre part.

» Notre politique extérieure restera fidèle à elle-même, digne, prudente et ferme.

» Nous poursuivrons avec un redoublement d'activité les préparations de l'Exposition universelle.

» Tels sont nos projets. C'est notre conviction qu'il existe une majorité pour soutenir cette politique vraiment pratique.

» Nous avons cherché, dans la formation d'un cabinet de concentration, républicaine, les moyens et la force de dégager cette majorité.

» Nous appelons tous les républicains, tous les patriotes à cette œuvre de travail et d'apaisement.

» Elle ne peut réussir que par leur concours.

« Nous sommes des hommes de bonne volonté et nous avons confiance dans le jugement que porteront sur nous nos collègues et nos concitoyens. »

LA SÉANCE

Les tribunes sont bondées.

A 2 h. 10 M. Floquet déclare la séance ouverte.

Les députés arrivent rapidement. On constate une vive agitation.

A trois heures 15, M. Rouvier monte à la tribune (mouvement d'attention.)

Il donne lecture de sa déclaration ; cette déclaration est plus que froidement accueillie. Le passage relatif à la répression de la fraude a recueilli quelques applaudissements.

Celui où M. Rouvier exprime l'espoir que le chiffre des dépenses de 1888 n'atteindrait pas celui de 1887 a été soulignée par quelques bravos au centre.

M. Millerand dépose cet ordre du jour :

» La Chambre,

» Considérant que l'intérêt supérieur de la République exige la concentration des forces républicaines, en vue des réformes reclamées et attendues par le pays,

» Constatant que le cabinet nouveau ne représente ni une politique d'économies, ni la concentration des forces républicaines,

» Passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est repoussé par 285 voix contre 139.

La droite a voté contre.

L'Union conservatrice.

Paris, 31 mai, 3 h. 10. — L'Union conservatrice s'est réunie de nouveau. Après avoir entendu M. le baron de Mackau rappelant que le groupe, fidèle à ses revendications libérales ne fera aucune opposition systématique, l'Union a décidé de voter l'ordre du jour pur et simple.

Une manifestation boulangiste

Paris, 31 mai. — Une bande d'une cinquantaine d'individus s'est promenée devant le Palais-Bourbon en criant : Vive Boulanger ! à bas Ferry !

Les gardiens de la paix ont refoulé les manifestants sur le pont de la Concorde, sans de trop grandes difficultés.

Ordre du jour du général Ferron

Paris, 31 mai. — Voici l'ordre du jour que le général Ferron, le nouveau ministre de la guerre a adressé à l'armée :

» Je compte sur le dévouement absolu de tous. J'ai confiance que les diverses armes continueront à progresser rapidement.

» Les armées qui nous entourent grandissent journellement en nombre et en instruction ; rester immobile serait reculer et compromettre gravement les intérêts de la patrie.

» Comme mes prédécesseurs, je poursuivrai sans relâche la réforme de notre état militaire et chacune de mes journées sera consacrée à l'accroissement des forces défensives de la France et de la République. »

Panique dans une église

Vienne, 31 mai. — Une panique s'est produite à la cathédrale de Presbourg, à la suite d'une alarme d'incendie.

De nombreuses personnes ont été grièvement blessées.

Les relations des trois empires

Londres, 31 mai. — Le correspondant pétersbourgeois du *Standard* assure que le comte Shouwaloff retournera prochainement à l'ambassade de Berlin.

Suivant le même journal, les cercles diplomatiques russes désireraient une entrevue des trois empereurs afin d'éviter un conflit austro-russe. L'Allemagne et l'Autriche accepteraient le rapprochement, pourvu que la Russie renonçât au panslavisme.

Les Grèves belges.

Liège, 31 mai. — La grève décroît. Il n'y a plus ce matin, à Serain et dans les environs que 800 grévistes, au lieu de 3,000 qu'il y avait encore samedi. Calme partout.

Le congrès progressiste de Bruxelles

Bruxelles, 31 mai. — Le congrès progressiste (parti radical) a clôturé ses séances. Ce congrès élu par un nombre extrêmement restreint de citoyens belges a adopté le programme suivant : extension du droit de suffrage à tous les citoyens sachant lire et écrire ; l'instruction laïque, gratuite et obligatoire ; séparation de l'Eglise et de l'Etat ; abolition de la conscription, établissement de l'impôt sur le revenu ; réforme des institutions de crédit ; égalité des deux langues nationales ; l'obligation au vote.

Le congrès a émis en outre un vœu en faveur de l'amnistie et du retrait de la loi Dumont.